

Fiches Actions 2022-2023

Intitulé de l'action

Recherche – action en matière d'accompagnement des acteurs de l'économie de la débrouille

Description de l'action

Les confinements successifs depuis mars 2020 ont mis en évidence la place prépondérante des activités de la débrouille dans l'économie locale des quartiers populaires. Elles sont le résultat de relations commerciales interpersonnelles dépourvues de toute forme de protection sociale pour les « héros discrets de l'entrepreneuriat » qui les pratiquent. Le volume d'affaires inconnu atteste néanmoins de compétences reconnues dans les métiers de la main (mécanique de rue, réparations et BTP), du prendre soin (beauté et soins esthétiques, aide à la personne) ou de la créativité (organisation événementielle, production son et images).

Le travail mené sur la période 2021 – 2022 a permis de mettre en évidence l'importance de 3 facteurs déterminants dans la modélisation de la démarche :

- Le besoin de mutualiser des outils de productions (cuisines partagés, prêts de machines-outils...)
- Le caractère flexible de l'accompagnement et de la formation proposée
- L'ouverture d'opportunités commerciales et l'accès à une clientèle potentielle.

La recherche – action est portée par un consortium piloté par Intermade , spécialiste de l'accompagnement à la création d'entreprise et co-porteur du Carrefour de l'entrepreneuriat, Archipel & Co, spécialiste du sujet à l'échelle internationale, et de Synergie Family, ainsi que la Métropole AMP. Ce travail s'inscrit dans le cadre d'une réponse collective à l'Appel à Projets du PRIC PACA « Transformer la façon d'accompagner et d'acquérir de nouvelles compétences, faire évoluer l'appareil de formation ».

Lien avec la stratégie pauvreté

La recherche-action sur l'économie populaire également appelée économie de la débrouille entend développer un portefeuille de solutions de services pour répondre à la précarité sans détériorer les ressources financières de subsistance. L'accompagnement et la boîte à outils

développés pour ces micro-entrepreneurs invisibles doit permettre un glissement progressif vers une formalisation et une sécurisation de leur parcours professionnel.

Date de mise en œuvre de l'action

Démarrage de la phase d'expérimentation à l'échelle en janvier 2023 (dépôt du dossier de candidature au dernier trimestre 2022)

Durée de l'action

18 mois

Partenaires et co-financeurs

InterMade, Archipel and Co, Synergie Family et la MAMP au sein du consortium

Les équipes Politique de la ville, les missions locales, les acteurs des cités de l'emploi et des carrefours de l'entrepreneuriat dans un second cercle.

Budget détaillé sur 2022-2023

MAMP = 10 000 € + Plan Pauvreté = 10 000 € (budget total estimé aux alentours de 380 000 €)

Objectifs poursuivis et progression

L'action vise à accompagner 50 personnes dans un parcours pédagogique, ce qui nécessitera d'en sensibiliser un nombre bien supérieur, compte tenu de l'enjeu d'embarquer dans notre parcours des personnes qui ont une véritable volonté de faire évoluer leur situation professionnelle.

Le parcours pédagogique pourra avoir une durée très variable en fonction des situations, et des sorties positives ou dynamiques plus ou moins rapides.

La recherche-action revendique son statut expérimental, et vise à affiner ce qui serait un programme déployable à grande échelle (au niveau de la région, mais aussi à l'échelle nationale) pour accompagner véritablement les personnes aujourd'hui « bloquées » dans un statut de demandeur d'emploi ou de bénéficiaire du RSA, vers un retour à l'emploi durable, valorisant, et protecteur.

L'ambition portée est résolument l'essaimage, le transfert, et le déploiement de ce modèle d'accompagnement.

Fiches Actions 2022-2023

Intitulé de l'action

Amélioration thermique des logements du parc privé des retraités modestes

Description de l'action

Sur une orientation d'un travailleur social, bilan du logement, écoute de l'occupant et préconisation des menus travaux en ARA à réaliser, et/ou intervention d'une entreprise, voire un dépôt d'une demande de subvention ANAH pour les propriétaires occupants.

Pour les locataires, rappels des devoirs de chacune des parties, avec une médiation avec le bailleur privé si nécessaire.

Lien avec la stratégie pauvreté

Ce projet s'inscrit dans le cadre du maintien dans le logement des personnes retraitées et la prévention des expulsions.

Date de mise en œuvre de l'action

Juin 2022-Juin 2023

Durée de l'action

Convention passée pour 3 ans

Partenaires et co-financeurs

Compagnons Bâisseurs et EDF

Budget détaillé sur 2022-2023

200.000€

Objectifs poursuivis et progression

Permettre aux personnes retraitées de rester dans leur domicile, en créant un espace de vie adapté à leurs conditions physiques et en améliorant le confort d'été et d'hiver, tout en s'assurant des normes de sécurité.

Il est constaté des économies financières et une amélioration sur la santé physique et morale.

Fiches Actions 2022-2023

Intitulé de l'action Changement des pratiques alimentaires

Description de l'action

Les habitants des quartiers de la politique de la ville sont davantage touchés par certaines pathologies, comme la dépression, le surpoids, l'obésité et le diabète. Pour les enfants, on compte 5% d'enfant en surpoids et obèses dans les familles les plus riches contre 15 à 20% dans les familles les plus pauvres. Les habitants connaissent les règles liées à l'équilibre alimentaire mais ne les appliquent pas : certains messages ou débats diffusés dans les médias (pesticides) sans aucun accompagnement complémentaire, génèrent de l'angoisse au sein des familles.

En complément de l'action « Récréer une offre alimentaire locale et de qualité accessible », il est nécessaire de permettre un accompagnement des familles afin qu'elles puissent se réapproprier les enjeux nutrition-santé en accord avec leurs contraintes et vies familiales et valoriser la nouvelle offre alimentaire qui leur est proposée.

Des ateliers cuisine durable (recette essentiellement végétariennes autour de légumes de saison produit localement qui distillent des informations d'équilibre alimentaire, nutrition et environnement), des visites de producteurs locaux (rapprocher l'urbain de ce qu'il mange, recréer le lien consommateur/producteur), une formation à destination des équipes salariés des centres sociaux sur l'alimentation durable (alimentation santé-environnement-accessibilité et sessions d'échanges de bonnes pratiques entre centres sociaux) seront mis en place par des associations locales sur les centres sociaux de QPV.

Il est prévu de réaliser ces animations sur l'ensemble des QPV où sont implantés les AMAP bio solidaires ou les autres actions soutenues par le PAT (VRAC, épiceries sociales et solidaires, etc.). En parallèle de l'essaimage des projets d'offre alimentaire accessible (VRAC, paniers solidaires, etc.), l'action a pour but également d'essaimer ces actions de sensibilisation.

L'objectif est ensuite d'évaluer l'impact de ces deux actions conjointes : « Récréer une offre alimentaire locale et de qualité accessible » et « Changement des pratiques alimentaires ». Cette évaluation se fera par des entretiens avec les différents bénéficiaires sur les QPV ainsi qu'avec des acteurs sociaux locaux.

Lien avec la stratégie pauvreté

Cette action contribue à l'amélioration de la santé par une meilleure alimentation au sein des foyers, poursuivie par l'engagement n° 1 de la stratégie

Date de mise en œuvre de l'action

Action initié en 2021, poursuivie en 2022 et à renforcer en 2023 (essaimage)

Durée de l'action

Cette action se déroule sur 1 an dans le cadre de la convention 2022-2023 mais à vocation à perdurer en fonction des moyens disponibles par la suite

Partenaires et co-financeurs

Associations de sensibilisation : Cité de l'Agriculture, Paniers Marseillais, AMAP de Provence, Graine de Soleil, CPIE, etc.

Budget détaillé sur 2022-2023

Budget de l'action : 80 000 € - financement de l'état attendu sur 50 % = 40 000 €

1. Temps humain d'animation : 70 000 €
2. Achats : 5 000 € (denrées, matériel, transport, etc.)
3. Evaluation : 5 000 € (entretiens + rapport)

Objectifs poursuivis et progression

En 2022, 400 personnes ont bénéficié de ces ateliers. L'objectif en 2023 est de travailler avec davantage de structures pour toucher 600 à 700 personnes concernés par la précarité alimentaire sur le territoire métropolitain.

Fiches Actions 2022-2023

Intitulé de l'action :

Fabrique de l'inclusion numérique

Description de l'action

Plan de lutte contre la fracture numérique et d'accompagnement à la transition numérique à l'échelle de la métropole, à travers le triptyque « équiper, connecter, accompagner »

- Essaimage d'un modèle pérenne de chantier d'insertion autour du reconditionnement du matériel
- Pérennisation d'un modèle d'organisation du collectif de la FIN (exemple PTCA ou PTCE)
- Continuité des actions de connexions solidaires (connexion)
- Continuité des actions de récupération de matériel (équipement)
- Continuité du projet de maison re-connecté (accompagnement)

Lien avec la stratégie pauvreté

Au regard de l'accélération de la transition numérique et de la dématérialisation des démarches, il est nécessaire de proposer un accompagnement afin de maintenir une égalité d'accès aux droits, à l'information, à l'éducation, à la culture, à l'emploi...

Date de mise en œuvre de l'action

2020-2023

Durée de l'action

3 ans

Partenaires et co-financeurs

ANCT : outiller la médiation numérique

Budget détaillé sur 2022-2023

150 000e

Objectifs poursuivis et progression

Fiche action 2022-2023

Intitulé de l'action : Fonds d'Aide aux Jeunes Actions Collectives

Description de l'action :

Le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) est un dispositif visant à favoriser l'insertion sociale et/ou professionnelle des jeunes en grande difficulté et en situation de précarité âgés de 18 à 25 ans révolus. Il constitue un enjeu de lutte contre la précarité des jeunes sur le territoire métropolitain. Le fonds est destiné à aider financièrement les jeunes sans ressources ou avec de faibles ressources dans le cadre d'une démarche d'accompagnement, associant l'ensemble des acteurs compétents et visant leur insertion sociale et/ou professionnelle.

Le FAJ vise à financer à la fois des aides individuelles mais peut aussi permettre le financement d'actions collectives.

Pour 2020-2021, il est proposé de lancer un appel à projet FAJ Actions collectives sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Un second appel à projet a été mis en place pour poursuivre la démarche d'intervention et d'accompagnement au dispositif FAJ individuel.

Le troisième appel à projet d'intérêt 2022-2023 s'inscrit dans la continuité de la démarche intervention modélisée avec les appels à projets déjà amorcés. Il vise à poursuivre la complémentarité des prises en charge individuelle et ce sur l'ensemble des thèmes déjà existant et amendés sur la base des anciens appels à projets (formation, mobilité, santé, citoyenneté, insertion, accompagnement à la recherche d'emploi, logement, etc...).

L'appel à projet s'adresse à des associations du territoire métropolitain qui interviennent auprès des jeunes en difficulté. Il vise à soutenir des actions et des initiatives permettant de lutter contre la précarité des jeunes.

Les axes d'intervention retenus devront s'inscrire dans une logique d'accompagnement des parcours des jeunes dans le but de rompre les situations d'isolement et de perte d'autonomie. Les projets devront également favoriser et stimuler l'envie d'agir des jeunes en permettant un engagement actif.

L'association candidate doit présenter un projet relevant de l'un au moins des axes suivants et répondre aux besoins spécifiques des jeunes. Les projets devront faire émerger des propositions d'actions collectives.

- **HABITAT- HEBERGEMENT- LOGEMENT**
- **INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE**
- **SANTE, BIEN ETRE PHYSIQUE, MENTAL ET SOCIAL**
- **MOBILITE**
- **SPORT, CULTURE, CITOYENNETE**

Dans le cadre de cet appel à projet dont les thématiques ont été définies et validées par le Comité Technique réunissant l'ensemble des partenaires, une enveloppe de 600 000 euros sera mobilisée.

Lien avec la stratégie pauvreté : Plus précaires face à l'emploi comme au logement, les 18-25 ans sont les grands perdants de la crise économique actuelle, accentuée par la pandémie de coronavirus. Et les signaux d'alerte s'accumulent. Le nombre de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans a augmenté de 8 % entre février et mars. Selon une récente enquête de l'INED sur les effets du confinement, 39 % des jeunes ont vu leurs revenus diminuer, contre 31 % pour l'ensemble de la population. « Toutes les catégories ont été touchées, mais ce sont les 18-25 ans qui ont vu leurs indicateurs se dégrader le plus », explique Anne Lambert, responsable de cette étude. Les associations caritatives ont-elles aussi vu apparaître un public nouveau de jeunes qui, pour la première fois, avaient besoin d'aide alimentaire.

Durée de l'action : 1 an renouvelable

Partenaires et co-financeurs : Métropole, Etat, Associations

Budget détaillé : 600 000 euros

Objectifs poursuivis et progression : La mobilisation d'interventions innovantes permettant de lutter contre la précarité des jeunes au travers de la réponse à cet appel à projet

Indicateur	2022	2023			
(en fonction de l'action)					

Fiches Actions 2022-2023

Intitulé de l'action :

La Bonne mer

Description de l'action

Une stratégie globale à mettre en œuvre sur l'ensemble du territoire métropolitain et une réflexion autour d'une question récurrente : comment la mer véritable atout pour ce territoire peut-elle être un vecteur d'inclusion, d'identité commune et de vivre ensemble.

Au regard des constats alarmants posés sur cette question : plus de la moitié des enfants résidant sur Marseille ne savent pas nager, une proportion importante d'habitants n'ont aucun accès à la mer et aux loisirs nautiques et le manque de formations qualifiantes ne permet pas actuellement de répondre à un possible développement des métiers de la mer. Une approche expérimentale permettrait de mieux répondre aux enjeux identifiés en mobilisant de nombreuses interventions

3 axes d'actions sont identifiés :

- L'axe « lire, écrire, nager » avec l'objectif double d'apprendre aux enfants à nager et de former des personnes pour les encadrer : cf plan de lutte contre la noyade
 - Le Grand bleu : formation de 80 maître nageurs
 - UCAP : projet de la ville à la mer
- L'axe emploi et insertion : 900 métiers de la mer méconnus, problème de visibilité, de formation, et d'insertion
 - Parcours apprenant avec la touline, cité des métiers, 13 coudées
 - Forum de l'emploi
 - Immerseav'
- L'axe mer citoyenneté : la mer vectrice de sensibilisation à l'environnement et d'identité métropolitaine
 - Action de sensibilisation et de dépollution

Lien avec la stratégie pauvreté

Selon l'INSEE il y a un phénomène de maritimisation des emplois ; +10% par an. Cette action contribue à développer les offres de formations, à améliorer la visibilité de ces opportunités.

Date de mise en œuvre de l'action

2022-2023

Durée de l'action

2 ans

Partenaires et co-financeurs

UCPA, Marseille Capitale de la mer, Fondation d'Auteil, Fondation de France, Marseille Solution, Wings of the Ocean, Office de la mer, la touline, la pilotine etc...

Budget détaillé sur 2022-2023

95 000e

Objectifs poursuivis et progression

Fiches Actions 2022-2023

Intitulé de l'action

Meet my mama

Description de l'action

Meet my mama est un acteur du pouvoir d'agir au féminin par la cuisine, qui permet à des femmes de vivre de leur passion pour la cuisine et de créer leur emploi et surtout leur entreprise.

Implanter récemment à l'épopée (village d'innovation éducative et inclusive) dans le 14^e arrondissement de Marseille, cette action va permettre d'amplifier leur programme sur les quartiers productifs de la Métropole (Marseille Nord) en déployant leur programme (Inspirer, Construire sa vocation, Etre Cheffe, Etre entrepreneure) auprès de plusieurs groupes de femmes.

Et de développer la MAMA ACADEMY : Première école d'empowerment dédiée aux femmes migrantes

Lien avec la stratégie pauvreté

Un premier ciblage du public sur les femmes dans les QPV avec possibilité de mixer avec d'autres territoires.

Date de mise en œuvre de l'action

Juin 2022 – Juin 2023

Durée de l'action

Une année reconductible .

Partenaires et co-financeurs

Partenariat écosystème des territoires à valoriser dans quartier productif.

Budget détaillé sur 2022-2023

80 000 euros

Objectifs poursuivis et progression

Meet my Mama accompagne et forme les femmes, « *qui cumulent les critères d'exclusion* », aux métiers de la gastronomie. L'entreprise s'appuie sur des associations pour trouver des profils divers de femmes ayant un projet professionnel dans la restauration. La formation dure entre 4 à 6 mois en tout. Par la suite, les futures cheffes peuvent lancer leur entreprise ou bien intégrer le réseau de traiteurs développé par Meet my Mama

Fiches Actions 2022-2023

Intitulé de l'action

Plan de travail

Description de l'action

Le projet plan de travail a pour objet de réunir autour de la confection de repas et de sa dégustation, des entreprises qui recrutent et un public en recherche d'emploi éloignés des réseaux économique et en perte de confiance. Le groupe est constitué par 3 représentants d'entreprises qui proposent des postes clairement identifiés. Un acteur de l'emploi et de l'insertion est identifié comme facilitateur de la séance sur la base du volontariat. Ce facilitateur a pour mission d'inviter sur cette action deux personnes en recherche d'emploi qu'il a en suivi et 2 autres professionnels de l'emploi (partenaires et collègues) qui doivent inviter chacun également 2 demandeurs d'emploi. Les profils ciblés des personnes se réalisent en fonction des offres proposés par les entreprises. Chaque rencontre se déroule en 3 temps au sein d'un restaurant ou d'une cuisine collective.

- Sous la conduite d'un chef cuisinier le groupe doit réaliser un menu en se répartissant les tâches (entrée, plat et dessert par exemple).
- Dégustation en commun du déjeuner réalisé permettant une présentation des participants sur un temps informel. Une personne mystère est également invité à se joindre au repas (élus, directeurs de pôle emploi...)
- Job dating l'après-midi entre les entreprises et les demandeurs d'emploi (entretiens individuels).

Lien avec la stratégie pauvreté

L'action va ciblée principalement un public étant exclu durable du marché du travail et notamment les personnes rencontrant des fragilités liées à leurs situations sociales et économique, ce projet permet de répondre aux difficultés de mobilisation croissante de ce public constatées par les professionnels de l'emploi et de l'insertion, en leur proposant un mode de rencontre et d'échanges décalés et innovant avec des acteurs du monde économique.

Date de mise en œuvre de l'action

1^{er} trimestre 2023

Durée de l'action

12 mois

Partenaires et co-financeurs

MAMP financeur / Partenaires : Maisons de l'Emploi, Missions Locales, Pôles Emploi, acteurs de l'insertion.....

Budget détaillé sur 2022-2023

50 K€ le budget € annuel permet l'organisation d'environ 30 repas pour un retour vers l'emploi de 180 personnes.

Objectifs poursuivis et progression

- De créer des conditions différentes de recrutement et de rencontre entre des demandeurs d'emploi et le monde économique.
- De valoriser les potentialités et les talents des territoires et des publics potentiellement discriminés.
- De promouvoir une action de recrutement inclusif, d'égalité des chances et de lutte contre les discriminations.

Evaluation sur le taux d'emploi des publics bénéficiaires après L'action immédiatement et à 6 mois.

Fiches Actions 2022-2023

Intitulé de l'action

Projet expérimental de point accueil santé mentale

Description de l'action

Prévenir les troubles de santé mentale en assurant un espace un espace d'accueil et d'écoute qui permettra aux habitants de mieux faire face, de prendre du recul, concernant certains évènements de vie qui au fil du temps deviennent source de souffrance psychique, souffrance qui peut à terme évoluer vers des conduites à risques voire vers le déclenchement de troubles psychiatriques.

Permettre un accès aux soins psychiatriques, en assurant un travail de liaison entre les habitants éloignés du système de soin et la prise en charge sanitaire adaptée.

Concrètement il s'agit de mettre en place des permanences d'accueil psychologiques et des espaces collectifs « santé mentale » (soirées thématiques, groupes de parole) via la mutualisation d'un poste de psychologue à l'échelle de plusieurs structures sociales, pour accueillir, écouter, orienter et accompagner les habitants des QPV de Marseille souffrant de troubles psychiques et pour lesquels les dispositifs existants sont pour diverses raisons inaccessibles. En parallèle des actions auprès des habitants, un accompagnement des professionnels des structures partenaires et des acteurs territoriaux sera entrepris par le psychologue afin qu'ils deviennent partenaires de la démarche et puissent au besoin orienter/accompagner des habitants vers le PASM.

Lien avec la stratégie pauvreté

A Marseille, un peu plus d'1 habitant sur 4 habite un quartier relevant de la Politique de la Ville.

Les habitants de ces quartiers, du fait des conditions sociales, économiques et environnementales particulièrement difficiles (habitat dégradé, chômage, trafics de produits stupéfiants...) sont particulièrement exposés à la souffrance psychosociale : souffrance psychique d'origine sociale qui s'exprime par des comportements violents, des passages à l'acte, des TS, des conduites agressives, du repli sur soi ; etc.

Les troubles psychiatriques, comme l'ensemble des pathologies chroniques d'ailleurs, sont également surreprésentés parmi les habitants des QPV.

L'accessibilité des habitants des QPV aux dispositifs permettant une prise en charge des troubles psychiques se heurte à de nombreux blocages qui relèvent de déterminants individuels ou environnementaux.

L'offre proposée repose sur une proximité (géographique et relationnelle) avec les habitants qui permettrait de mailler les habitants souffrant de troubles psychiques et l'offre de prise en charge.

Date de mise en œuvre de l'action

Préfiguration 2022 (choix d'un porteur pertinent et compétent et territoire 13eme ou 14eme) et mise en œuvre 2023

Durée de l'action

1 an

Partenaires et co-financeurs : : Centres sociaux et structures de proximité, structures d'action sociale (CCAS, MDS...)

Budget détaillé sur 2022-2023

60 000 euros

Objectifs poursuivis et progression

Mettre en place un dispositif permettant :

- 1- D'accueillir, écouter, orienter (et s'assurer du relais) les personnes souffrant de troubles psychiques
- 2- De soutenir les relations parents /enfants ; ados ; jeunes / professionnels
- 3- D'accompagner les professionnels au repérage et à l'orientation des personnes souffrant de troubles psychiques
- 4- D'accompagner les habitants lors d'évènements traumatiques survenant dans les quartiers et ayant un impact collectif (accidents, règlement de compte, incidence des trafics de stupéfiants, situation particulière comme l'épidémie de covid et les confinements)

Fiches Actions 2022-2023

Intitulé de l'action Recréer une offre alimentaire locale et de qualité accessible

Description de l'action

L'accès à une alimentation de qualité (produits frais avec peu d'intrants chimiques, locaux, de saison, etc.) pour des personnes en situation de précarité est limité à cause de nombreux freins. Premièrement, il est limité à cause du coût important de ces produits de qualité, mais également à cause de la difficulté d'accès géographique à une offre alimentaire de qualité. En effet, de nombreux quartiers prioritaires sont soumis à des violences économiques et sociales conduisant à leur abandon progressif par les commerces de proximité. De même, ces secteurs sont souvent éloignés du centre-ville et ainsi mal desservis par les transports en commun. Le rôle clé de l'alimentation sur la santé et l'intégration sociale amène à considérer que ramener une offre alimentaire accessible et de qualité au sein de ces secteurs délaissés est un enjeu majeur d'égalité des chances et de lutte contre la précarité.

Afin d'intégrer l'ensemble des enjeux du développement durable, l'offre alimentaire redéployée doit réunir plusieurs critères :

- A. De bonne qualité nutritionnelle et environnementale
- B. Assurant une juste rémunération des producteurs locaux
- C. A coût limité

Afin de respecter ces trois conditions, il est proposé de déployer trois types d'offres alimentaires :

- De la vente en direct producteur sur des volumes importants (demi-gros) avec potentiellement un système de précommandes groupées (exemple : VRAC, marchés de producteurs en demi-gros, etc.)
- Des AMAP bio solidaire sur le modèle du réseau Cocagne plébiscité par le plan de relance national (opération « paniers fraîcheurs »)
- L'intégration au sein des épiceries sociales et solidaires d'une offre locale de qualité

Lors de la convention 2020-2022, avec les partenaires de la Chambre d'Agriculture, des Paniers Marseillais, du Secours populaire, des AMAP de Provence et de la Cité de l'Agriculture, une centaine de famille a été intégré au sein d'AMAP bio avec des contrats solidaires sur les communes de Marseille, Ensues-la-Redonne, Gardanne et Greasque. De même, deux marchés de demi-gros en mixité sociale ont été lancés sur La Barasse et sur le quartier Abeilles à la Ciotat.

En 2023, l'objectif est de consolider les marchés de demi-gros, d'essaimer au sein d'autres villes le concept d'AMAP bio solidaire en intégrant de nouvelles familles puis de travailler avec les partenaires VRAC et des épiceries sociales et solidaires (UGESS et Andes) pour y intégrer davantage de produits locaux.

Lien avec la stratégie pauvreté Cette action contribue à l'amélioration de la santé par une meilleure alimentation au sein des foyers, poursuivie par l'engagement n° 1 de la stratégie

Date de mise en œuvre de l'action Action déjà initiée et à renforcer dans les axes présentés ci-dessus

Durée de l'action Indéterminée car les dispositifs lancés ont pour vocation de perdurer. L'objectif est de les pérenniser.

Partenaires et co-financeurs Paniers Marseillais, Secours populaire, Chambre d'agriculture 13, ADEAR 13, Graine de Soleil, Cité de l'agriculture, Conseil Départemental 13, etc.

Budget détaillé sur 2022-2023

Budget de l'action : 120 000 € avec un soutien de l'état à 50 % du montant total soit 60 000 €

1. Marché de producteur en demi-gros : 70 000 € (Contrat de partenariat avec CA13)
2. AMAP bio solidaire : 40 000 € (Convention Paniers marseillais, Amap de provence)
3. VRAC, UGESS et ANDES : 10 000 € (Animation)

Objectifs poursuivis et progression

Les objectifs en 2023 sont :

- Continuer l'augmentation de la fréquentation en nombre et en mixité sur les marchés de demi-gros
- Avoir une ou deux AMAP supplémentaire intégrant des contrats solidaires, idéalement dans une nouvelle commune non touchée actuellement
- Coordonner l'action VRAC avec les initiatives déjà en place ainsi que les dynamiques sur UGESS et ANDES + développer de nouveaux partenariats avec des producteurs locaux.

Fiche Action 2022-2023

Intitulé de l'action

Accès à l'Eau et à l'Assainissement des squats et bidonvilles

Description de l'action

La Direction départementale de l'emploi du travail et de la solidarité (DDETS) des Bouches-du-Rhône pilote depuis plusieurs années une stratégie locale en faveur de la résorption des bidonvilles impulsée dans le cadre de directives européennes pour lutter contre les discriminations.

Cette stratégie départementale s'appuie sur une programmation conséquente pour soutenir des actions en faveur de l'accès au droit, au logement, à la santé ou à la scolarité des publics d'origine européenne et, plus particulièrement roumaine, vivant dans les campements ou les bidonvilles.

Sous l'impulsion du Préfet à l'Egalité des Chances, des solutions sont recherchées par la Métropole et la DDETS pour améliorer les conditions de vie dans les squats campements et bidonvilles, notamment en matière sanitaire et d'accès à l'eau. L'objectif essentiel de cette stratégie est d'assurer le respect de la dignité humaine, de préserver la salubrité publique et les ressources en eau et de prévenir le risque incendie.

Malgré des améliorations impulsées dans le cadre de la crise sanitaire (douze sites ont déjà été raccordés par SEMM pour permettre l'approvisionnement en eau d'environ 500 personnes), un récent diagnostic « eau, hygiène et assainissement » réalisé à Marseille par Solidarités International avec le soutien de la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL) a identifié de nombreux sites encore non raccordés ou insuffisamment raccordés au réseau d'eau potable ou à des services d'assainissement décents.

Le rapport de Solidarités International fait état d'une trentaine de sites prioritaires.

Outre la poursuite du déploiement de fontaines à boire sur l'espace public, les services de la Métropole en lien avec la DDETS et les partenaires associatifs collaborent sur un dispositif qui offre plusieurs garanties pour une mise en œuvre viable et pérenne :

- répondre aux enjeux techniques d'accès à l'eau et d'assainissement (processus pérennes de mise en œuvre, faisabilité technique, sécurité du réseau...)
- identifier des co financements qui permettent un équilibre budgétaire.

- suivre et accompagner les raccordements au réseau d'eau potable et à l'assainissement des sites non desservis à ce jour notamment en définissant un tiers de confiance en charge de la supervision de la pose d'un compteur, du suivi et du paiement des consommations si besoin, de l'entretien et la maintenance des raccordements en lien avec l'exploitant, de même que l'accompagnement aux usages de l'eau par les occupants
Cette démarche sera prioritairement menée sur le territoire marseillais.

Focus sur le plan de déploiement des fontaines à eau :

Par ailleurs, il est à noter que depuis 2020, 17 points d'eau provisoires et 11 fontaines définitives ont été installées par la métropole sur Marseille. 4 autres points d'eau publics ont été installés parmi les 12 proposées à la Ville. Le déploiement se poursuit à ce jour en lien avec les services de la voirie. Compte tenu de l'enjeu de ce déploiement en matière de grande précarité, la DDETS sera également associée à la poursuite de ce maillage.

Lien avec la stratégie pauvreté

La Métropole Aix-Marseille-Provence avec plus de 1,8 million d'habitants présente d'importantes fragilités sociales. Le niveau de pauvreté y reste élevé avec près de 20 % des ménages métropolitains qui vivent sous le seuil de pauvreté (moins de 1 102 euros mensuels) et la Métropole a souhaité s'inscrire dans le cadre de cet appui à la lutte contre la pauvreté en signant une convention avec l'Etat.

L'adduction en eau et l'assainissement des campements et bidonvilles revêt des enjeux d'intérêt général en matière de salubrité publique, de respect de la dignité humaine, de préservation des ressources en eau et prévention du risque incendie.

Date de mise en œuvre de l'action

Septembre 2022

Durée de l'action

1 an reconductible en cas de renouvellement de la convention

Partenaires et co-financeurs

Co-financeurs : Métropole et Etat

Partenaires :

Mairies notamment Ville de Marseille

SEMM par la mise en œuvre du Fonds Accès Eau du contrat de délégation de service public de l'eau potable du Territoire Marseille Provence et autres exploitants

Associations : Solidarités international, JUST, Rencontres tsiganes et, en cas de besoin, tout partenaire associatif intervenant dans le champ de la résorption des bidonvilles

Budget détaillé sur 2022-2023

200 000 €/an (fonds accès eau, budget principal Métropole, aide de l'Etat)

Objectifs poursuivis et progression

- Résorber autant que possible techniquement les problèmes rencontrés sur certains sites, bidonvilles et immeubles squattés, dans lesquels le raccordement à l'eau et à l'assainissement est existant mais nécessite des travaux de rénovation afin d'améliorer et de sécuriser les conditions de vie des habitants (installations de nouveaux points de puisage réparation des canalisations endommagés, débouchage éventuel de canalisations, ...).
- Travailler en lien avec les partenaires associatifs et interlocuteurs de la politique de la ville.
- Généraliser la présence de compteurs sur les sites raccordés au réseau d'eau par l'appui d'un tiers de confiance désigné (ville de Marseille, association partenaire...).
- S'assurer de la prise en charge des consommations et de travaux de réparation et de maintenance des installations.
- Favoriser l'accès à l'eau et à l'assainissement comme enjeu de santé publique
- Répondre aux impératifs de sécurité et d'intérêt général.

Fiche actions 2022-2023

Intitulé de l'action

État des lieux « socle » pour une politique publique Métropolitaine de mobilité inclusive, en appui au plan commun Régional (LOM)

Description de l'action

Recensement exhaustif des services, dispositifs, parcours et financements ... liés à la Mobilité Solidaire et Inclusive à l'échelle de la Métropole Aix-Marseille-Provence, en vue de propositions de scénarii partagés de mise en œuvre d'une politique publique coordonnée (MAMP, Département, Région) de Mobilité inclusive et solidaire.

Lien avec la stratégie pauvreté

Fixer les fondations d'une vision globale et exhaustive afin d'optimiser la dépense publique et la prémunir de financements croisés, consolider les dispositifs en identifiant les faiblesses et mieux couvrir territorialement les besoins notamment des QPV, améliorer les parcours et les prises en charges des publics en situation de fragilité sociale et économique pour un accès plus solidaire à la mobilité.

Date de mise en œuvre de l'action

Lancement 2^{ème} semestre 2022

Durée de l'action

Marché unique de 6 mois

Partenaires et co-financeurs

Partenaires : Département, Région, Maisons de l'Emploi, Missions Locales, Pôles Emploi ...

Budget détaillé sur 2022-2023

30 000 €

Objectifs poursuivis et progression

Répondre aux objectifs d'un droit à la mobilité pour une meilleure insertion et faciliter l'employabilité, faire émerger une politique coordonnée de Mobilité Inclusive dans l'exercice de la compétence Mobilité de droit commun

Fiches Actions 2022-2023

Intitulé de l'action

Insertion par le logement

Description de l'action

Extension du projet expérimental, en passant de 15 mesures à 30.

Il s'agit de permettre à des personnes en errance locative, d'accéder à un logement en bénéficiant d'un accompagnement personnalisé et hors les murs.

Une approche particulière sera également apportée sur la confiance et l'image de soi. La valorisation ainsi retrouvée permettra plus aisément d'aller vers l'emploi et l'insertion dans la société.

Lien avec la stratégie pauvreté

Personne sans domicile fixe et en difficulté d'insertion

Date de mise en œuvre de l'action

Juin 2022

Durée de l'action

Convention de 3 ans

Partenaires et co-financeurs

Le SIAO et SOLIHA Provence

Budget détaillé sur 2022-2023

6.500€*30, soit un montant total de **195.000€**

Objectifs poursuivis et progression

Permettre à chacun de bénéficier d'un toit en toute sérénité, trouver un emploi et retrouver son autonomie

Fiches Actions 2022-2023

Intitulé de l'action

Prévention et Prise en charge de l'obésité infantile

Contexte et constats

« L'obésité des enfants constitue l'un des plus grands défis pour la santé publique au 21ème siècle » (OMS, 2018). En ces termes, l'Organisation Mondiale de la Santé met au premier plan des actions à mener, celles concernant l'obésité des enfants.

La feuille de route du groupe de travail Santé dans le cadre du plan pauvreté préconise le développement des actions de prévention en faveur de la petite enfance et que soit prioritaires des thématiques en lien avec les questions santé nutrition et des actions de lutte contre l'obésité infantile

(extrait du rapport : « état des lieux du surpoids pédiatrique en région PACA : rapport réalisé par le CSO PACA à la demande de ARS : 2019)

Avant les années 2000, les différentes études réalisées avaient montré une augmentation de la prévalence du surpoids (obésité incluse) de l'enfant en France depuis les années 1970, comme dans la plupart des pays occidentaux, mais plus tardivement qu'aux États-Unis. Actuellement, les différentes études montrent des prévalences du surpoids (obésité incluse) selon les références internationales comprises entre 12 et 20 % selon la tranche d'âge, et des prévalences de l'obésité entre 3 et 5 %. Cependant, même si la prévalence semble s'être stabilisée, de grandes disparités subsistent notamment en fonction du statut socio-économique et du niveau d'éducation des parents.

En région PACA, selon l'étude InfoStat (2014) menée chez des enfants de grande section de maternelle en 2012, on observe un fort gradient de répartition de la prévalence entre PACA Est (Académie de Nice: 8,0% d'enfants en surcharge pondérale dont 2,4% en obésité) et PACA Ouest (Académie d'AixMarseille : 10,0% d'enfants en surcharge pondérale dont 3,4% en obésité).

Selon les données de recensement par classe d'âge de la région Sud PACA (INSEE 2019), sur 1 001 200 enfants de 2 à 18 ans, 170 000 enfants seraient en surpoids dont 35 000 en situation d'obésité. Les données les plus récentes montrent qu'à Nice entre 2010 et 2016 il a été observé une stabilisation des prévalences de l'évolution du surpoids avec une prévalence similaire à celle de la moyenne nationale. Dans les Bouches du Rhône, en 2018 et 2019, une

analyse de la prévalence du surpoids, de l'obésité infantile et du rebond d'adiposité précoce en écoles maternelles a été réalisée, sur la base des données de la Protection Maternelle et Infantile (Evalmater PMI) du département. Cette étude menée sur la totalité du département porte sur près de 20 000 données d'enfants de 3.5 à 4.5 ans. Elle atteste d'un surpoids chez 8.7% des enfants de cet âge et une obésité chez 2.4%. Ces chiffres confirment le gradient observé en fonction de l'origine sociale des enfants avec des taux alarmants d'obésité pour cette tranche d'âge dans certains territoires des Bouches du Rhône. - Un enfant scolarisé dans une maternelle appartenant aux territoires les plus désavantagés (5e quintile) a un risque 4,5 x plus élevé.

Description de l'action

Ce projet consiste à développer des dispositifs locaux et partenariaux de prévention et prise en charge du surpoids et de l'obésité infantile. Il pourrait cibler 3 sites où les populations sont les plus fragilisées et où il préexiste des conditions de faisabilité favorables (existence d'une dynamique santé alimentation, activité physique, de partenariats, présence d'un ASV préférable pour accompagner le développement et la coordination du projet...)

Ce projet repose sur 3 axes d'intervention coordonnés :

- La sensibilisation collective des parents sur la question de l'alimentation et du surpoids, informations sur la possibilité d'avoir accès à une diététicienne
- L'accompagnement individuel et collectif par une diététicienne,
- L'accompagnement à la pratique d'une activité physique adaptée

L'objectif est de sensibiliser les parents à la question du surpoids, leur proposer si nécessaire un accompagnement individuel et collectif d'une diététicienne et un accompagnement vers des activités physiques.

Il vise plus particulièrement la mise en œuvre d'un parcours de prévention et de soin pour les 3-6 ans et leurs parents avec la prise en charge dès le plus jeune âge des signes de surpoids et d'obésité (corrélés avec un risque élevé de surpoids et maladies chroniques à l'âge adulte).

Cette action fait l'objet de différentes étapes :

Sensibilisation/information, repérage/ dépistage ,

Orientation/ prise en charge, en partenariat avec différentes acteurs du territoire (établissements scolaires, crèches, medecins généralistes, service de PMI, CSO

Activité physique en partenariat avec les acteurs du territoires (OMS/services des sports, associations sportives, clubs...).

Il est a noté que la question de l'accompagnement individuel et collectif des familles dont un des enfants est en surpoids reste à construire et à développer

Lien avec la stratégie pauvreté

Cette action contribue à l'amélioration de la santé par une meilleure alimentation au sein des foyers. Il s'agit d'une priorité du groupe de travail sur la santé

Date de mise en œuvre de l'action

2023

Durée de l'action

Action sur 2 ans, renouvellement en 2022 -2023

Partenaires et co-financeurs

Métropole cohésion sociale, plan pauvreté

ARS, département PMI, éducation nationale, ASV

Budget détaillé sur 2022-2023

Budget de l'action : 50 000 € - financement de l'état attendu sur 50 % = 25 000 €

Objectifs poursuivis et progression

Visée

- Juguler l'augmentation du taux d'enfants en situation de surpoids et obésité sur 3 territoires fragilisés.

Objectifs

- Favoriser l'appropriation d'une hygiène de vie favorable à la santé liée l'alimentation et l'activité physique pour les 3-6 ans et leurs parents.
- Favoriser l'accès à une prise en charge spécifique pour des problèmes de santé liés aux maladies chroniques en lien avec l'alimentation et organiser des parcours de soins en lien avec les partenaires du territoire.

Fiches Actions 2022-2023

Intitulé de l'action

Mobilité Inclusive

Description de l'action

La mobilité Inclusive participe d'une des prérogatives essentielles de la compétence en matière de mobilité qu'exerce la Métropole Aix-Marseille-Provence en tant qu'Autorité Organisatrice des Mobilités.

Afin de répondre aux enjeux que soulèvent l'accès à l'emploi et les besoins de mobilité des publics les plus fragiles en situation de pauvreté ou d'insertion professionnelle, La Métropole soutient les actions d'acteurs associatifs permettant un maillage sur l'ensemble du territoire au plus près des populations.

Ce besoin croissant de se déplacer pour accéder à l'emploi a conduit à soutenir un renfort tant quantitatif que territorial des actions en la matière.

L'association Wimoov a proposé différents axes d'action qui ont permis d'entamer la mise en œuvre d'une réponse à cet enjeu particulièrement déterminant pour les publics dont la situation sociale et financière est la plus précaire.

- La plateforme Mobilité Wimoov, d'une part :
Un dispositif d'accueil et d'accompagnement, qui propose une offre de mobilité adaptée aux besoins de tous les publics en situation de fragilité.

De par son implantation locale et sa modularité, la plateforme de mobilité est un guichet unique pour l'ensemble des acteurs de l'insertion socioprofessionnelle et joue un véritable rôle d'interface entre les acteurs de la mobilité des communes et bassins de vie, dont elle vient compléter les dispositifs existants.

- Des actions d'accompagnement de la mobilité inclusive et autonome, d'autre part :
À destination de publics en situation d'insertion socio-professionnelle pour favoriser l'accès et le maintien en emploi ou formation ;

Il s'agit de lever les freins à la mobilité, matériels ou psychosociaux, des publics en situation d'insertion socioprofessionnelle, vers une mobilité durable et autonome afin de :

- ➔ Faciliter leur accès/maintien en emploi ou formation,
- ➔ Favoriser leur employabilité,
- ➔ Permettre l'autonomisation des publics cible,
- ➔ Favoriser la mobilité des demandeurs d'emploi sur les zones d'activités.

Enfin, des actions d'accompagnement à ma mobilité durable :

Visant le changement de pratiques de déplacements en vue d'une mobilité plus douce et respectueuse de l'environnement, en prenant en compte les enjeux sanitaires, à destination des publics les plus fragiles.

Les publics concernés sont essentiellement des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi, les Jeunes des missions Locales, les bénéficiaires du RSA, les stagiaires de la formation professionnelle, les salariés précaires ou en parcours d'insertion par l'activité économique.

La mise en œuvre, passe par plusieurs étapes :

- La prescription par les organismes à vocation sociale et les services sociaux communaux,
- Une étape indispensable de diagnostic ou la prise en compte de diagnostics préétablis
- La mise en œuvre d'un parcours accompagné de mobilité,
 - Plusieurs dispositifs peuvent être mobilisés : formations au management de sa propre mobilité, auto-écoles solidaires, micro-crédit social, prêt de véhicules ou engins de déplacement personnels ou vélos, jusqu'à la réparation solidaire de véhicules ou les circuits d'achat solidaire de véhicule.
- Puis, une phase d'évaluation et de constat d'autonomie.

[Lien avec la stratégie pauvreté](#)

Un des premiers freins communs pour les publics fragiles, que ce soit pour l'accès à l'emploi ou aux loisirs, porte sur des freins liés à la capacité de se déplacer d'un point de vue géographique et économique, en raison des freins psychosociaux qui conditionnent la perception du territoire et de l'usage des moyens de mobilité, mais principalement de leur coût.

Date de mise en œuvre de l'action

Depuis la fin du 1er semestre 2022

Durée de l'action

1 année renouvelée pour une année supplémentaire en 2022-2023, compte tenu de l'envergure territoriale de la mise en œuvre

Partenaires et co-financeurs

Budget détaillé sur 2022-2023

90 000 €

Objectifs poursuivis et progression

Pour une année 1 : 2021-2022, la mise en œuvre étant intimement liée à la date de délibération de l'accord de subvention qui a été tardif (30/06/2022), il est visé :

- Un objectif d'accompagnement de 1300 à 1500 ayants droit ;
- Le recrutement/déploiement de 4 conseillers mobilité ;
- La constitution d'un parc de véhicules et EDPM.

En année 2 : 2022-2023, en dépit du décalage dans le temps, le dispositif étant d'ores et déjà identifié d'un nombre grandissants d'acteurs de l'Insertion-Emploi et de l'accompagnement social, les objectifs seront revus à la hausse. Ceci notamment par l'effet levier de certaines opportunités, telles que par exemple : l'ouverture d'un village du BTP dans le 15^{ème} Arr.dt de Marseille, vers lequel en collaboration avec les différents canaux (PLIEs, missions locales, pôle insertion SIAE, etc...). Le BTP générant sur Euromed 2 plusieurs milliers d'emplois dans les années proches à venir, c'est un vaste mouvement de drainage/visite pour sensibilisation et maîtrise de l'offre de mobilité adaptée qui sera ainsi entamé, en commençant par l'étape d'appropriation de la mobilité, des tarifs sociaux et l'expérience accompagnée vers le Village BTP.

BUREAU DE LA METROPOLE



20/10/2022

RAPPORT N°: RAPPORTEUR :

OBJET : APPROBATION DU DEUXIEME AVENANT A LA CONVENTION D'APPUI A LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE ET D'ACCES A L'EMPLOI

La stratégie nationale de prévention et lutte contre la pauvreté annoncée le 13 septembre 2018 par le Président de la République entend s'attaquer tout particulièrement à l'émergence de la pauvreté.

La Métropole Aix-Marseille-Provence avec plus de 1,8 million d'habitants présente d'importantes fragilités sociales. Le niveau de pauvreté y reste élevé avec près de 20 % des ménages métropolitains qui vivent sous le seuil de pauvreté (moins de 800 euros mensuels).

Ainsi, par une convention conclue le 15 décembre 2020 dénommée « convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2020-2021 », l'Etat et la Métropole Aix-Marseille-Provence ont défini des priorités conjointes s'inscrivant dans le cadre de la stratégie nationale de prévention.

Cette convention, conclue pour une durée de 3 ans (2020-2021-2022) prévoit que l'Etat versera une contribution annuelle à la Métropole pour le financement de l'ensemble des actions métropolitaines.

Au titre de l'année 2020, cette convention prévoyait un soutien financier de l'Etat à hauteur de 753 750 euros.

Pour les années suivantes, la convention prévoit en son article 2.3.1 que le montant de la contribution annuelle de l'Etat sera défini par avenant.

Un premier avenant pour la période de 2021-2022 a permis d'engager des actions pour un montant total de 1 851 630 euros avec un soutien financier de l'Etat à la hauteur de 925 815 euros.

Il est donc aujourd'hui proposé d'approuver un avenant n°2 à la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi conclue entre l'Etat et la Métropole Aix-Marseille-Provence définissant, d'une part, les actions qui seront menées par la Métropole Aix-Marseille-Provence pour la période 2022-2023 et fixant, d'autre part, le montant de la contribution annuelle de l'Etat pour cette période.

Dans ce cadre, pour la période 2022-2023, le soutien financier de l'Etat s'élèvera à la somme de 1 082 000 euros. L'Etat notifiera les moyens financiers définitifs alloués à la Métropole Aix-Marseille-Provence au regard des crédits votés par la loi de finances pour 2023.

Il est précisé qu'outre le financement apporté par l'Etat, les actions décrites dans cet avenant donneront lieu à un financement équivalent de la Métropole qui réalisera ces actions.

Les dépenses afférentes aux actions ainsi menées par la Métropole pourront être effectuées jusqu'au 30 juin 2023. Aussi, au titre de la période d'exécution de cet avenant, la Métropole s'engage à mettre en œuvre les actions décrites dans l'annexe 1 de l'avenant pour un montant global de 2 164 000 euros, contribution de l'Etat comprise.

Fiches Actions 2022-2023

Intitulé de l'action : Mobilité – gratuité des transports pour favoriser la mobilité des publics vivant dans les bidonvilles, en particulier les jeunes scolarisés ou en formation et leurs accompagnants

Description de l'action

A ce jour, une trentaine de campements sont recensés à Marseille où vivent près de 1000 personnes dont 30% de mineurs.

L'accès à l'éducation pour les enfants vivant dans les campements et les bidonvilles et l'accès à la formation et à l'emploi constituent des objectifs majeurs de la stratégie départementale et métropolitaine de résorption des bidonvilles.

L'accès aux services scolaires ou à une formation nécessite assez régulièrement l'usage des transports en commun. Au regard de la grande précarité des publics vivant dans les bidonvilles, la démarche de création d'une carte personnelle et la charge financière d'un abonnement annuel même à 50% représente une charge que les ménages concernés ne sont pas en mesure d'assumer.

La Métropole, l'Etat souhaitent soutenir un dispositif qui permettra de lever efficacement les freins à la mobilité rencontrés par ces publics en permettant un accès gratuit au réseau de transport en commun marseillais.

Dans cette optique, la Métropole et l'Etat prendront en charge à part égale les coûts d'abonnement au service de transport sur le périmètre marseillais.

En sa qualité de tiers de confiance, l'association l'Ecole au présent sera chargée de collecter les informations personnelles des demandeurs éligibles et de faire le lien avec la Métropole pour la distribution de ces abonnements sur leur carte personnelle.

Cela permettra à environ 400 enfants mineurs en difficulté de pouvoir bénéficier d'un abonnement annuel gratuit pour circuler sur l'ensemble des lignes de transports de Marseille, bus, car, tramway, métro et navette maritime.

Pour permettre aux plus jeunes d'être accompagnés dans ce déplacement un abonnement gratuit à l'un des parents sera également fourni.

Lien avec la stratégie pauvreté

La Métropole Aix-Marseille-Provence avec plus de 1,8 million d'habitants présente d'importantes fragilités sociales. Le niveau de pauvreté y reste élevé avec près de 20 % des ménages métropolitains qui vivent sous le seuil de pauvreté (moins de 1102€/ euros mensuels) et la Métropole a souhaité s'inscrire dans le cadre de cet appui à la lutte contre la pauvreté en signant une convention avec l'Etat.

La Direction départementale de l'emploi du travail et de la solidarité (DDETS) des Bouches-du-Rhône pilote depuis plusieurs années une stratégie locale en faveur de la résorption des bidonvilles impulsée dans le cadre de directives européennes pour lutter contre les discriminations.

Cette stratégie départementale s'appuie sur une programmation conséquente pour soutenir des actions en faveur de l'accès au droit, au logement, à la santé ou à la scolarité des publics d'origine européenne et, plus particulièrement roumaine, vivant dans les campements ou les bidonvilles.

La Métropole inscrit cette action dans son action de lutte contre la pauvreté et illettrisme dans le cadre du le Plan d'Appui à la lutte contre la Pauvreté et l'accès à l'emploi

Date de mise en œuvre de l'action

1 septembre 2022

Durée de l'action

1 an renouvelable

Partenaires et co-financeurs

Co-financeurs : La Direction départementale de l'emploi du travail et de la solidarité (DDETS) des Bouches-du-Rhône, MAMP

Partenaire : l'association l'Ecole au Présent

Budget détaillé sur 2022-2023

Il y a un maximum de 400 enfants et donc un maximum de 400 parents soit en abonnement 400 pass XL annuel solidarité à 240€ soit 96 000€TTC et 400 pass XL jeune solidarité à 110€ soit 44 000 soit un total de 144 000€TTC / an

Objectifs poursuivis et progression

Favoriser l'inclusion sociale des publics vivants dans les squats et les bidonvilles
Lever les freins à la scolarité et à la formation des publics vivant dans les bidonvilles.

Valoriser l'utilisation des transports en commun, et lutter contre la fraude d'habitude